

## Versement-transport - Augmentation du taux

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La loi d'orientation du 6 février 1992 (n° 92.125) relative à l'Administration Territoriale de la République prévoit en son article 109 que le taux limite du versement-transport dans les communes de plus de 100 000 habitants est porté à 1,05 % au lieu de 1 % précédemment.

Le versement-transport, institué à Besançon par délibération du 17 décembre 1974 au taux de 1 %, participe à ce jour à la couverture du solde débiteur des transports urbains (solde résultant du bilan charges/recettes du budget de fonctionnement) pour environ 75 %, ce qui permet à la collectivité de limiter sa participation propre et concourt de façon conséquente à la bonne exécution de la politique des transports en commun.

En 1992, la Ville s'engage dans un plan à 5 ans visant à redonner «un second souffle» aux transports collectifs, avec la volonté d'augmenter l'offre de 8 % dès septembre.

L'augmentation rendue possible du taux du versement-transport facilitera la mise en œuvre de cette orientation et permettra la poursuite des actions menées dans ce domaine du déplacement des personnes, affirmé comme prioritaire dans la politique municipale.

Cette modification de taux permettrait en année pleine d'encaisser un supplément de versement-transport de l'ordre de 2 MF.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le taux du versement-transport à 1,05 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 1992.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, je pense qu'il ne vous échappe pas que cette augmentation de 5 % -de 1 à 1,05 % c'est cela ? donc cela fait bien 5 %- se répercute sur la masse salariale des entreprises. Je sais que nous avons des difficultés, et vous le savez comme moi, à obtenir des implantations, des développements d'entreprises dans Besançon intra-muros et je pense pour ma part assez mal venu de charger cette barque-là. Cela peut avoir un effet dissuasif supplémentaire pour le développement économique de la Ville, alors que parallèlement dans un autre point de l'ordre du jour, je crois le numéro 13, vous nous proposez d'entrer dans un syndicat de transport qui va concerner l'ensemble de l'organisation des transports urbains de la grande agglomération qui devrait tendre à l'harmonisation des charges des entreprises, vous ne devriez pas profiter Monsieur le Maire d'augmenter de 5 % la charge déjà lourde des entreprises bisontines.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Donc vous êtes opposé à l'augmentation si j'ai bien compris ?

**M. JACQUEMIN :** Absolument Monsieur le Maire, je pense qu'il serait plus raisonnable d'en rester à 1 % quitte à trouver d'autres ressources par ailleurs mais pas de tirer sur cette ressource-là qui frappe uniquement les entreprises.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous indiquerai simplement, enfin aux collègues qui ne sont pas très au courant, c'est dans le rapport d'ailleurs, que le 1 % date de 1974 et n'a jamais varié depuis. Ce versement-transport a été institué par la Ville de Besançon au moment où elle a pu le faire ; le taux plafond avait été retenu. Nous y restons maintenant qu'il est de 1,05 %. Nous étions à 1 % de différence avec la périphérie. Avec la mise en place du syndicat dont on parlait tout de suite, pour la périphérie on va passer de 0 à 0,55, ce qui va quand même «pénaliser» les entreprises de la périphérie par rapport à ce qu'elles faisaient jusqu'à présent puisqu'elles ne contribuaient en rien à l'amélioration des transports sur la Ville de Besançon. C'est le point de vue de M. JACQUEMIN, il l'a défendu.

**M. NACHIN :** Je comprends tout à fait le point de vue de M. JACQUEMIN de ne pas alourdir les charges des entreprises et de préserver le développement économique de la Ville, mais je pense contrairement à lui que le développement économique de la Ville passe aussi par une politique volontariste des transports en commun. Je crois que lorsqu'on a une ville complètement asphyxiée par les

déplacements en voiture individuelle, ce n'est pas favorable au développement économique de la Ville et je pense que c'est une bonne chose ce que vous nous proposez Monsieur le Député-Maire, même si ça représente une petite surcharge pour les entreprises. Il faut et on y reviendra tout à l'heure, vraiment développer les transports en commun et faire le maximum en ce domaine.

**M. PINARD** : Le versement-transport qui a été institué pour assurer le développement des transports en commun introduisait une disparité de charges c'est vrai, et il pouvait y avoir un effet boomerang, un effet pervers. Je me mets à la place d'un employeur, 1 % ça compte et par voie de conséquence lorsqu'il faisait ses calculs pour une implantation, un employeur pouvait parfaitement préférer la périphérie en intégrant cet élément parmi d'autres. Autrement dit, on pouvait arriver non pas à un aménagement rationnel du territoire mais à la multiplication de transports individuels. Mais comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, la constitution d'un syndicat après de laborieuses étapes sera de nature à réduire ce différentiel et par conséquent nous irons dans le sens d'un aménagement du territoire plus rationnel, nous corrigerons cet effet pervers. Pour ma part, j'attends de voir ce que sera l'avis des chambres consulaires sur ce problème et là une fois de plus on verra qui est pour le véritable développement des transports en commun et qui ne l'est pas, et une fois de plus par rapport à ceux qui disent qu'il n'y a pas de différence entre la gauche et la droite, j'estime qu'il y a là une pierre d'achoppement.

Dois-je rappeler que quand notre ami BOULLOCHE a voulu créer le versement-transport, celui de Montbéliard, il a eu droit à un procès de la part de Peugeot.

Dois-je rappeler que quand nos amis du Territoire de Belfort ont constitué un vaste syndicat intercommunal de développement des transports en commun, M. LEMERDY, Président Local du CNPF a multiplié les procédures de façon à éviter cela.

Je crois qu'il faut le rappeler car il est quand même de saine écologie de développer les transports en commun et je rappelle notamment l'urgence de ce développement par rapport aux nombreuses femmes qui sont employées, qui à Chalezeule, qui à Carrefour, en-dehors des limites du territoire municipal et qui, parfois, nous en veulent parce qu'elles pensent que c'est à cause de notre « incurie » que les lignes CTB ne vont pas jusque-là. C'est ce que l'opinion publique croit souvent, alors qu'il n'en est rien, et que c'est pour des contraintes légales que nous n'avons pas développé cela et je pense qu'il faudra faire un effort d'information au plan de l'agglomération pour impulser le rapport de force par rapport à cette extension des transports en commun, dossier qui traîne depuis longtemps et qu'il convient de passer à la vitesse supérieure cette fois-ci.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je précise très rapidement ma pensée. Pour répondre à M. NACHIN, je lui ferai remarquer qu'à aucun moment dans ma prise de parole je n'ai dit que j'étais contre le développement et la modernisation des transports en commun, bien au contraire, qu'il soit rassuré. Ce que je voulais bien dire et faire comprendre ici, c'est que le moment était peut-être venu aujourd'hui de profiter de la création de ce syndicat intercommunal pour bloquer 1 % à Besançon, instituer une nouvelle ressource de 0,55 % sur la périphérie mais essayer de diminuer le plus vite possible tous les effets dissuasifs qui peuvent se manifester à l'égard des entrepreneurs lorsqu'ils ont un choix de site pour investir et pour construire de nouveaux bâtiments. Voilà exactement le sens de ma pensée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si j'ai bien compris, vous êtes pour le développement, la modernisation des transports en commun mais pas avec des recettes qu'il conviendrait d'augmenter, c'est cela ? On vous a bien compris.

**M. JUSSIAUX** : Deux réflexions suite à la dernière intervention du Député JACQUEMIN. Je crois que M. JACQUEMIN a raison quand il regrette que le versement-transport pèse sur les entreprises, on le regrette tous. Il faudrait s'interroger sur la paresse du législateur qui, à l'époque, l'a instauré dans ces formes-là mais en tant qu'élus municipaux nous n'avons pas le choix car c'est la base d'une grosse partie de nos ressources pour développer les transports en commun. Donc on fait avec les outils que l'on a.

Le deuxième élément concerne ce qui se construit actuellement à la périphérie, ne commettez pas l'erreur Monsieur JACQUEMIN de penser que cela apporterait des ressources nouvelles pour le transport urbain à l'intérieur de la commune de Besançon...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr que non.

**M. JUSSIAUX** : Les ressources ne serviront exclusivement qu'à implanter et développer un réseau de transports dans les communes de la périphérie bisontine et non pas sur notre territoire communal.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur JACQUEMIN vous n'avez plus le droit à la parole puisque vous l'avez prise deux fois sur ce sujet-là. J'applique un règlement à mon grand regret car j'aurais aimé vous écouter encore mais je donne la parole à M. TOURRAIN.

**M. TOURRAIN** : Je remarque quand même une chose dans les chiffres que vous nous avez donnés et qu'on va commenter tout à l'heure. Le versement-transport augmente de 11,22 % de 1991 à 1992, c'est-à-dire de la bagatelle de 4 600 000 F et j'ai vu quelque part, mais il faudrait que j'aie le temps de m'y reporter, quelle en était l'utilisation et la part qui restait à la collectivité. Est-ce que M. l'Adjoint chargé de ce dossier pourrait, sur votre invitation, nous indiquer exactement quelle est la répartition des charges ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On peut organiser un débat quand vous le voudrez sur ce problème des transports...

**M. TOURRAIN** : Non, mais en deux mots.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : ...je crois que ce n'est pas tout à fait le lieu.

**M. BOICHARD** : Je suis autant que quiconque soucieux de faire en sorte que les entreprises puissent trouver à Besançon un excellent climat pour s'implanter et se développer Monsieur JACQUEMIN. C'est pourquoi d'ailleurs vous avez pu remarquer dans les documents qu'on va examiner tout à l'heure, que l'entreprise à Besançon a cet avantage d'être imposée à la taxe professionnelle à un niveau qui est infiniment plus bas que dans toutes les villes, ou presque toutes les villes comparables à la nôtre. Nous verrons dans un instant qu'à l'heure actuelle nous sommes dans le quatrième quart des villes de plus de 100 000 habitants pour le taux d'imposition à la taxe professionnelle.

Ce que je vous dis là est exact, on verra cela tout à l'heure, mais je crois nécessaire d'y faire allusion dès maintenant, et puisque l'on parle de l'action du syndicat intercommunal dans ce domaine, ce que je souhaiterais c'est que ce syndicat intervienne au niveau du taux de la taxe professionnelle dans les communes périphériques de telle façon que l'on aille progressivement vers une harmonisation, ce qui est en train de se faire au niveau du versement-transport puisqu'elles vont voter un versement-transport qu'elles n'avaient pas. Ce que je souhaite moi c'est qu'elles amènent progressivement le taux de leur versement-transport à un taux qui soit moins lointain du nôtre. C'est cela le véritable problème mais en ce qui concerne notre taux à Besançon, il est extrêmement modéré.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pour répondre à M. TOURRAIN, je voudrais simplement le renvoyer à la page 40 du rapport sur le budget primitif où il y a la répartition de ces dépenses de transport et l'estimation qui est faite ici très précise pour arriver aux 45 600 000 F.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à la majorité (11 Conseillers votant contre).